

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

N° AC94

AMENDEMENT

présenté par
M. Henriet, rapporteur et Mme Le Grip, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« actes antisémites, racistes, discriminatoires »

les mots :

« faits d'antisémitisme, de racisme, de discrimination ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'alinéa 21